

Motant honoraires d'agence demandés différents de l'annonce

Par Gihel, le 14/10/2019 à 16:13

Bonjour,

Je souhaite louer une maison via le site d'une grande agence immobilière.

Sur son annonce, l'agence mentionne un montant d'honoraires à la charge du locataire de 340,17€.

Sur le document mentionnant la somme à régler à la signature du bail, le montant de 340,17€ est affecté à l'état des lieux auquel s'ajoute un montant pour visite, rédaction de bail,... de 449,83 €. Ce qui porte les honoraires à la charge du locataire à 890 €.

Question : est-il légal que le montant d'honoraires demandés par l'agence au locataire soit différent de celui qui est indiqué sur l'annonce présente sur leur site ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Bien cordialement